

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. Maertens, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Paul-Virginie-César Roy.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Paul-Virginie-César Roy, pharmacien à Renaix, sollicite, par pétition adressée à M. le ministre de la justice le 6 novembre 1838, la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Zutquerque (France), le 9 octobre 1795, habite la Belgique depuis le 15 septembre 1815 et a épousé en 1822, une Belge dont il a six enfants. C'est un homme laborieux, qui, au moyen de sa profession pourvoit honnêtement à l'entretien de sa famille. Il se distingue par une conduite privée et politique irréprochable et jouit de la considération générale dans la ville de Renaix, où il est établi depuis le 3 juin 1816.

Le rapporteur,

J. MAERTENS.

Le président,

DU BUS AÎNÉ.